

dossier de m2 : stage sans convention

Par **amphi-bien**, le 10/05/2008 à 18:52

hey!

j'aimerais bien mettre mon stage sur mon cv pour les candidatures de m2 seulement je n'ai pas de convention ni d'attestation..... est-ce que mon dossier risque d'être considéré comme incomplet (eu égard à ce défaut de justificatif) et donc rejeté??

Par **Yann**, le 10/05/2008 à 23:09

Les chances qu'on te demande des justificatifs de tes stages sont proches de zéro. Donc à mon avis vas-y ne te gêne pas.

Par **jeeecy**, le 11/05/2008 à 09:47

je suis de l'avis de Yann

généralement les justificatifs des stages ne sont pas demandés

Par **juliette**, le 11/05/2008 à 13:04

Une question:

Pourquoi tu n'as pas de convention de stage ?

Par **elessar65**, le 11/05/2008 à 14:06

moi je n'ai aucune convention de stage mais à chaque fois, j'ai demandé une lettre de recommandation que je peux utiliser pour chercher d'autres stages ou pour mon dossier. En fait, personne n'a jamais voulu remplir la convention, ça les embête déjà de te prendre en stage alors si en plus il faut remplir une convention.... trou not found or type unknown

Par **amphi-bien**, le **11/05/2008** à **15:51**

pourquoi je n'ai pas de convention?

eh bien parceque sans piston c'est déjà assez galère de trouver un stage, donc lorsque j'ai pu enfin en avoir un j'allais pas exiger qu'on remplisse une convention qui ,comme le souligne elessar65, les embete.

en tout cas vos réponses me rassurent!

Par **Kem**, le **11/05/2008** à **18:05**

Hé bé ... pour mon stage (qui faisait partie du programme des cours, un stage obligatoire) il fallait absolument une convention pour des questions d'assurance et autres validations scolaires.

Par contre, dans le cadre d'un stage "libre" (hors du programme des cours), je ne pense pas qu'une convention soit obligatoire. Enfin, d'un autre coté, tu peux les embêter aussi avec "ha ha ! Ca fait plus de 5 jours que je travaille chez vous ! Je suis donc en CDI"

Kem
en mode "tordu"

Par **amphi-bien**, le **11/05/2008** à **18:52**

ouaip mais c'est 48h après avoir commencé le travail pour etre réputé en cdi ,pas 5 jours...

Par **Kem**, le **11/05/2008** à **19:58**

:roll:

Comme quoi je suis bel et bien une buze en droit social 

Par **juliette**, le **12/05/2008** à **13:11**

pour mes stages il fallait absolument une convention pour des questions d'assurance

(les conventions étaient même obligatoire pour les stages facultatifs)

Pour ne pas trop les embêter je remplissais tout moi même et ils avaient plus que à dater et à

signer.

Par **Yann**, le **12/05/2008** à **14:46**

En principe oui, il est obligatoire d'avoir une convention pour faire un stage, ne serais-ce que pour des raisons d'assurance et pour avoir des justificatifs.

:?

Mais en pratique personne ne les réclames jamais. Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **12/05/2008** à **21:44**

Moi on me les as toujours réclamé.
dc ça doit dépendre des structures.

Par **amphi-bien**, le **19/05/2008** à **09:32**

en fait la plupart des m2 me le demande.....prise de tete en perspective

Par **amphi-bien**, le **26/05/2008** à **19:11**

ah y est! j'ai eu mon attestation...
si vous etes dans le meme cas que moi, harceler vos maitres de stage!

Par **Kem**, le **26/05/2008** à **20:35**

:lol:

Bravo Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **01/06/2008** à **14:46**

C'est vrai que c'est mieux d'avoir une convention et comme tout bon juriste qui se respecte

:?

Image not found, nous savons bien que rien de mieux qu'un écrit pour prouver...

quoi qu'il en soit pour revenir à la question, j'en remettrai une couche puisque ça m'étonnerait qu'un quelconque employeur cherche à vérifier la réalité de ton stage.

Et qui, un jour n'a pas un peu triché sur son CV?!

Non vraiment tu n'as pas de soucis à te faire à ce sujet